

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ SYNDICAL
DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-huit septembre,
À dix heures et trente minutes,

Les membres du Comité syndical du syndicat mixte Les ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique se sont réunis, salle de la criée, en son siège à Saint-Nazaire, sur convocation de la Présidente du Syndicat mixte, faite selon les conditions fixées à l'article L. 5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales et conformément aux statuts du syndicat, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de délégation d'attributions du Comité syndical à la Présidente (en application de l'article L5211-10 du CGCT) :

Points d'information :

- Point sur la situation de la DSP La Turballe-Le Croisic et de la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance
- Orientations tarifaires 2024 et sur la délivrance des AOT sur nos ports.

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des délibérations :

1. Organisation politique du syndicat mixte – Vote collège 2
Pas de délibération
2. Organisation administrative du syndicat mixte – Vote collège 2
Pas de délibération
3. Ressources humaines – Vote collège 1
Pas de délibération
4. Finances – Vote collèges 2
 - 4.1 Convention de financement sur le FEAMPA avec la Région des Pays de la Loire
 - 4.2 Certification Ports Propres – Convention de subventionnement du plan d'action avec le CEREMA
5. Contrats divers et autres – Vote collèges 1
 - 5.1 Rapport 2022 des concessionnaires portuaires
6. Travaux – vote collège 1
 - 6.1 Aménagement du port de La Turballe – Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n° I109NC
 - 6.2 Aménagement du port de La Turballe - Avenant n°1 au lot 3 du marché de travaux n°2022TVX_01

Sylvie Goslin est désignée secrétaire de séance

Sont présents et ont élargé la feuille de présence :

Délégués représentant le Département de Loire-Atlantique

Lydia MEIGNEN

Laurent DUBOST

Sylvie GOSLIN

Jean-Luc SECHET pouvoir à Lydia MEIGNEN

Christiane VAN GOETHEM

Délégués représentant la Commune de Piriac sur mer

Daniel ELOI

Patrick HUGUET pouvoir à Daniel ELOI

Délégué représentant la Commune de La Plaine sur mer

Séverine MARCHAND

Délégué représentant la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef

Eloïse BOURREAU GOBIN

Délégué représentant la Commune de Préfailles

Claude CAUDAL

Délégué représentant la Commune de Pornic

Jean MONTAVILLE

Délégué représentant la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

Jean-Michel BRARD

Délégué représentant la Commune de La Turballe

Didier CADRO suppléé par Didier MARION

Délégué représentant la Commune du Croisic

André BOUCHER

Délégué représentant la Commune de Nort sur Erdre

Christine LE RIBOTER

Délégué représentant la Commune de Sucé sur Erdre

Isabelle DELANOY-CORBLIN

Délégué représentant la Commune de Blain

Philippe CAILLON pouvoir à Jean-Michel BRARD

Délégué représentant CAP Atlantique

Michèle QUELLARD pouvoir à André BOUCHER

Assistent également : Gildas GUGUEN, Directeur du Syndicat mixte, Jérôme PUYBAREAU, Directeur adjoint, Directeur administratif et financier, François GUERIN, Directeur technique et travaux, Clotilde GUYOT, Directrice Exploitation, Séverine GUILLOU, Référente exploitation, Julien SAVARIT, Commandant de port, Jessica LEBOSSÉ, Assistante, Celia TEXIER, Alternante.

Madame Lydia MEIGNEN, Présidente, procède à l'appel :

Les conditions de quorum étant réunies, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est passé à l'examen de l'ordre du jour.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 30 juin 2023

Points d'information :

- Point sur la situation de la DSP La Turballe-Le Croisic et de la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (SAEML LAPP)

Madame la présidente informe l'assemblée que le 11 juillet 2023, à la demande de monsieur Michel MENARD, Président du département de Loire-Atlantique, elle a pris la présidence de la SAEML LAPP dans le but d'apaiser la situation et permettre le maintien de la filière pêche dans le département.

Depuis cette date, il a été constaté que la situation juridique n'est pas à jour. Celle-ci doit être régularisée au plus vite. Pour cette raison, Madame la présidente convoque une assemblée générale le 11 octobre 2023 pour, notamment, nommer un nouveau commissaire aux comptes, approuver les comptes 2022 et approuver l'affectation des comptes de résultat.

Madame la Présidente informe également qu'elle a pu rencontrer le personnel de la SAEML LAPP. Ces derniers semblaient inquiets, à juste titre. Pour autant, Madame la Présidente a pu les rassurer puisqu'au regard de la loi, l'autorité portuaire, se doit de garder le personnel même si le modèle économique venait à changer.

Par ailleurs concernant la situation financière de la SAEML LAPP, une étude, dont les résultats sont prévus à la fin du mois de septembre a été demandée. Ces informations permettront d'établir une feuille de route afin d'assainir la situation financière.

À ce jour, aucune orientation n'est plus privilégiée qu'une autre. Madame la Présidente indique être dans une phase d'écoute de toutes les parties et prendra des décisions une fois tous les éléments en main.

Toutefois, certaines actions ont déjà été menées :

- *Le marché pour le changement de deux voire trois grues est lancé ainsi que le marché pour la rénovation du bâtiment de la criée à la Turballe.*
- *Le protocole de recrutement d'un directeur général va être lancé.*
- *Le directeur général adjoint est aujourd'hui épaulé par Les Ports de Loire-Atlantique.*

Monsieur Claude Caudal demande la parole. Il s'interroge sur les conséquences des sommes non versées par la SAEML LAPP sur le budget et les capacités d'investissement du syndicat des Ports de Loire-Atlantique.

Monsieur Jean-Michel BRARD s'interroge de l'impact sur les tarifs portuaires.

Une réponse est apportée par Monsieur Jérôme Puybareau : en effet, la situation n'a pas évolué. Trois sommes sont aujourd'hui titrées :

- *Une avance de trésorerie pour un montant de 1 377 000 €*
- *Une provision sur des travaux d'entretien et de renouvellement, dont le dragage, pour un montant de 1 365 000 €*
- *Un fond spécial pour le développement de la Turballe pour un montant de 300 000 €*

Pour autant il n'y a pas d'incidence sur les budgets de 2023 et 2024 grâce au remboursement de la TVA des travaux de La Turballe.

L'inquiétude porte plutôt sur les années suivantes.

Monsieur Gildas GUGUEN prend la parole pour rappeler que les résultats de l'audit financier de la SAEML LAPP à venir sont importants. Aujourd'hui cette créance pèse sur les comptes de la SAEML LAPP. Demain, l'outil pourra t'il être maintenu en étalant la créance sur plusieurs années ou, la viabilité de la SAEML sera-t-elle vraiment remise en question ? Auquel cas l'outil pourrait être liquidé, les sommes annulées impactant, de fait, Les Ports de Loire atlantique.

Le Comité syndical sera réuni lorsque la situation l'imposera.

Pour répondre à Monsieur Jean-Michel BRARD, Monsieur Gildas GUGUEN affirme qu'il est hors de question de répercuter ces pertes sur les tarifs aux usagers.

Monsieur Jean MONTAVILLE demande la parole. Il s'interroge sur la stratégie du syndicat mixte à propos du PGOD (plan de gestion opérationnelle de dragage). Il souhaite avoir plus de visibilité de manière à mieux comprendre l'organisation financière et technique de la mutualisation des équipements de dragage. Monsieur Gildas GUGUEN rappelle que le PGOD est en cours de construction mais que la direction de la mutualisation du dragage est bien la stratégie décidée à l'échelle du département. L'ambition est d'inclure tous les ports gérés par Les Ports de Loire-Atlantique. Ce PGOD apportera une visibilité sur l'ensemble des dragages à venir ainsi que toutes leurs caractéristiques, mais aussi sur les différents investissements d'équipements à venir.

- *Orientations tarifaires 2024 et sur la délivrance des AOT sur nos ports*

Madame la Présidente rappelle qu'au précédent Comité syndical, les élus avaient fait part de leur volonté d'harmoniser les tarifs et de les indexer au taux d'inflation. Elle précise que les tarifs seront mis aux voix lors du Comité syndical du 20 novembre 2023.

La parole est donnée à Madame Clotilde Guyot qui mentionne que la collecte des informations auprès des exploitants a débutée afin de connaître les tendances.

Concernant les ports exploités en régie, des précisions seront apportées lors du prochain conseil de régie, le 28 septembre 2023.

Au-delà des discussions sur les tarifs, Madame Clotilde GUYOT informe les élus qu'une nouvelle grille de tarifs sur les autorisations d'occupation temporaire et sur les conventions d'occupation temporaire sera également soumise aux votes lors du prochain comité syndical. En effet, il a été constaté que dans le cadre des différentes manifestations et événements intervenant sur les ports en régie, certains tarifs n'étaient pas à jour. L'objectif étant d'encadrer en toute transparence, les différents projets de manifestations.

4.1 CONVENTION DE PAIEMENT ASSOCIE SUR LE FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES, LA PECHE ET L'AQUACULTURE (FEAMPA) AVEC LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5721-1 et suivants ainsi que les articles L1611-7 et D1611-26-1 ;

Entendu le rapport de la Présidente ;

Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), est l'outil de financement européen qui accompagne la mise en œuvre de la politique commune de la pêche. Le FEAMPA soutient la petite pêche côtière, les jeunes pêcheurs et promeut l'aquaculture durable.

Le programme national français a été adopté en 2022. Le budget alloué pour la France est de 567M€ sur la période 2021 -2027.

Le programme FEAMPA est piloté par la Direction générale des affaires maritimes (DGAMPA) et sa déclinaison opérationnelle est sous la responsabilité partagée de l'État et des régions littorales.

La Région des Pays de la Loire est, ainsi, l'organisme intermédiaire pour la mise en œuvre des mesures régionales ouvertes sur son territoire du programme national FEAMPA 2021-2027.

L'enveloppe FEAMPA, au niveau des Pays de la Loire, représente 24M€ (17M€ de l'Europe et 7M€ d'aides publiques nationales) fléchés, dans notre région, exclusivement sur 2 objectifs stratégiques :

- Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental
- Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits

Les Ports de Loire-Atlantique ont repris, à compter du 1^{er} janvier 2020, les obligations contractuelles liant le Département de Loire-Atlantique sur le dispositif FEAMP qui concernait la programmation précédente. A ce titre, Les Ports de Loire-Atlantique ont participé au financement des installations frigorifiques du Croisic.

Les Ports de Loire-Atlantique, dans le cadre de leur stratégie de développement des ports de pêche, souhaitent ainsi continuer à contribuer à la déclinaison du Programme National FEAMPA en Région Pays de la Loire en apportant une aide publique aux ports exploités par les délégataires de service public et permettant de mobiliser du FEAMPA. C'est le cas des ports de pêche de la Turballe et du Croisic, exploités par la SAEM Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (LAPP).

En parallèle de l'établissement de cette convention de paiement associé, des contacts sont en cours entre la Région, la SAEM LAPP et Les Ports de Loire-Atlantique, afin de déterminer les potentiels investissements qui seraient inscrits au FEAMPA et donc objets de cofinancement de l'Europe, de la SAEM LAPP et des Ports de Loire-Atlantique. Deux dossiers apparaissent prioritaires dans un 1^{er} temps, en conformité avec l'engagement pris par la Présidente depuis la simplification de gouvernance de la SAEM LAPP : le renouvellement des grues (maîtrise d'ouvrage assurée par la SAEM LAPP) et la rénovation des bâtiments de la halle à marée de La Turballe (maîtrise d'ouvrage assurée par Les Ports de Loire-Atlantique). Des délibérations spécifiques à chaque dossier seront présentées à cette assemblée concernant ces opérations.

Dans un souci de simplification, et conformément aux articles L1611-7 et D1611-26-1 du CGCT, Les Ports de Loire-Atlantique mandatent la Région Pays de la Loire en vue de l'instruction et du paiement de sa part d'aide publique pour les dossiers éligibles au FEAMPA. La Région avancera les fonds pour le compte du co-financeur, puis récupérera les sommes avancées pour son compte auprès de ce dernier.

Il apparaît nécessaire que la Région (mandataire) et le cofinancier que nous sommes (mandant) formalisent les modalités d'intervention de ce dernier, alors que les services de la Région ont été désignés comme service instructeur des mesures régionales et payeur de l'aide FEAMPA correspondante.

La convention a pour objet de :

- Définir les modalités d'intervention du mandataire pour le compte des Ports de Loire-Atlantique en contrepartie du FEAMPA pour la période 2021-2027,
- Définir les conditions dans lesquelles le mandant confie à la Région la gestion de sa participation en contrepartie du FEAMPA pour la période de programmation 2021-2027 ;
- Indiquer les montants financiers maximum correspondants.

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de paiement associé avec la Région des Pays de la Loire concernant la programmation 2021 2027 du Fonds Européen pour les Affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA),
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou son.a représentant.e, à signer tous les documents afférents à cette demande, dont ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

4.2 CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA) EN VUE DE L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION « PORTS PROPRES » SUR NOS PORTS EN REGIE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5721-1 et suivants ;

Vu la convention de subventionnement n°3PPfde21, relative aux ports de La Gravette, de La Pointe Saint Gildas et de Comberge, annexée à la présente délibération ;

Entendu le rapport de la Présidente ;

Le Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) porte un dispositif d'attribution d'aides financières sur la période 2022 – 2024, au bénéfice des ports de plaisance et des bases nautiques qui ont entamé des projets pour transformer leur modèle, notamment pour moderniser les infrastructures et les équipements, assurer leur transition écologique et en faire de véritables lieux d'accueil, de services, de convivialité et d'animation locale dans la perspective d'un tourisme durable et 4 saisons.

Cette mesure est dotée d'un budget global de 30 M€. Le soutien spécifique aux ports de plaisance maritimes s'inscrit dans la sous-mesure dite « Port de plaisance d'avenir ».

Par ailleurs, Les Ports de Loire-Atlantique ont élaboré leur plan d'actions permettant d'obtenir la certification ports propres sur les ports de Préfailles, La Plaine-sur-mer et Saint-Michel-Chef-Chef. Ce plan intègre des actions concrètes permettant de mieux prendre en compte le respect de l'environnement et la nécessaire transition écologique.

Certaines actions, pour un montant global de 110 160 €, soit plus de 37 % du coût total des dépenses identifiées, sont éligibles au dispositif d'aides : analyse de la qualité des eaux entrées et sorties des aires de carénage, récupération des macrodéchets au sortir des exutoires d'eau pluviale, kits anti-pollution, bacs de récupération pour déchets portuaires, sous-compteurs et bornes à eau, bacs d'huiles usagées, citernes d'eaux pluviales, remplacement halogènes par LED...

La présente convention de subvention a pour objet de définir le montant de la subvention en fonction des activités éligibles et les modalités de son attribution.

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de subventionnement n°3PPfde21 avec le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) en vue du financement du plan d'action visant à l'obtention de la certification « Ports Propres » sur les ports en régie (Préfailles, La Plaine-sur-Mer et Saint-Michel-Chef-Chef) ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou son.a représentant.e, à signer tous les documents afférents à cette demande, dont ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

5.1 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES PORTS MARITIMES ET FLUVIAUX DES PORTS DE LOIRE-ATLANTIQUE – BILAN D'EXÉCUTION DES DÉLÉGATIONS POUR L'ANNÉE 2022

Vu les articles L.3211-1 et suivantes du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5721-6 et L.1411-3 ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2019 portant création du Syndicat Mixte des Ports de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique ;

Vu le transfert de la compétence portuaire du Département de Loire-Atlantique aux Ports de Loire-Atlantique relative aux ports maritimes (La Turballe, Le Croisic et Pornic) et fluviaux (Nantes, Sucé-sur-Erdre, Nort-sur-Erdre et Blain), approuvé en assemblée délibérante du 24 novembre 2019,

Vu le transfert de compétence de la Commune de Piriac-sur-Mer aux Ports de Loire-Atlantique relative à son port de plaisance approuvé lors du Conseil municipal du 8 octobre 2019,

Vu les délibérations n°1.2 et 1.3 du 30 septembre 2021 portant nouvelle installation du comité syndical,

Considérant les rapports présentés par les délégataires de service public pour les ports maritimes de Piriac, La Turballe, Le Croisic, Pornic et pour les ports fluviaux de Nantes, Sucé-sur-Erdre, Nort-sur-Erdre et Blain ;

Considérant qu'ils n'appellent pas d'observations particulières ;

Entendu le rapport de la Présidente ;

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et de l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, le rapport relatif à l'exécution des délégations de service public des ports maritimes et fluviaux est présenté annuellement à l'assemblée délibérante. Il comporte

- Une présentation des contrats de délégation de service public, un compte-rendu de l'activité des ports, afin de permettre d'apprécier les conditions d'exécution du service public.
- Le compte-rendu financier et technique de l'activité des ports concédés.

L'objet du présent rapport est de présenter, pour l'exercice 2022, les rapports des concessionnaires assurant la gestion de 4 ports maritimes et des 4 ports fluviaux, pour lesquels les Ports de Loire-Atlantique ont la compétence. Une synthèse est également présentée pour les 3 ports gérés en régie (La Pointe de Saint Gildas à Préfailles, les ports de la Gravette et du Cormier à la Plaine sur Mer et Comberge à Saint Michel Chef-Chef) par les Ports de Loire-Atlantique.

PRÉSENTATION DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1 - Les ports maritimes

Quatre contrats de délégation de service public permettent d'assurer, respectivement, la gestion des ports de Piriac, La Turballe, Le Croisic et Pornic, en 2022.

Le port de **PIRIAC** est géré par Loire-Atlantique Nautisme. La concession pêche est accordée depuis le 27 octobre 1980 pour une durée de 50 ans. La concession plaisance est accordée depuis le 1^{er} janvier 1982 jusqu'au 31 décembre 2031.

Les ports de la **TURBALLE** et du **CROISIC** sont gérés par une unique délégation de service public, la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale, Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (SAEML LAPP) depuis le 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2022.

Les ports de la Noëveillard, du Vieux port et avant-port, à **PORNIC**, sont gérés par Loire-Atlantique Nautisme depuis le 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2031.

1.2 - Les ports fluviaux

Quatre contrats de délégations de service public permettent d'assurer la gestion des ports de l'Erdre à Nantes du port de Sucé-sur-Erdre, de celui de Nort-sur-Erdre et de celui de Blain.

Le port de **NANTES ERDRE** est en gestion auprès de Nantes Métropole depuis le 1er septembre 1995 jusqu'au 31 décembre 2025. La Gestion est sous concédée à Nantes Métropole Gestion Services (NMGS) jusqu'au 31 décembre 2025.

Le port de **SUCÉ-SUR-ERDRE** est géré par la commune de Sucé-sur-Erdre du 1^{er} septembre 1995 au 31 décembre 2025.

Le port de **NORT-SUR-ERDRE** est géré par la commune de Nort-sur-Erdre, du 1^{er} septembre 1995 au 31 décembre 2025.

Le port de **BLAIN** est en gestion auprès de Loire-Atlantique Nautisme, jusqu'au 31 décembre 2025.

I - DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES PORTS MARITIMES

1.1 - LE PORT DE PIRIAC – SAS LOIRE-ATLANTIQUE NAUTISME

Faits marquants de l'année

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- La finalisation de la 1^{ère} phase du dragage du port pour un volume de 15 000 m³ et le démarrage de la seconde phase ;
- La réalisation d'un diagnostic de gestion patrimoniale (analyse de l'état des infrastructures) revu tous les 3 ans pour permettre de vérifier les évolutions et établir un plan pluriannuel d'investissements ;
- La mise en place d'un comité d'agrément pour les bateaux patrimoniaux.

Bilan des activités

Bilan de l'activité plaisance

- *Suivi de la fréquentation / abonnements*

Le port de Piriac-sur-Mer compte 820 emplacements. Selon les années, entre 700 et 720 places sont affectées aux contrats annuels, le reste des emplacements est occupé par les titulaires de garanties d'usage (26), les contrats saisonniers et escales, les bateaux de pêche et les bateaux d'intérêt patrimonial. Les places ne sont pas dédiées à un usage spécifique (annuel, saisonnier ou escales). Souvent, une place peut servir à plusieurs usages.

En 2022, le port a commercialisé 681 contrats annuels pour un chiffre d'affaires de 1 140K€ HT. Il a été décidé de mettre l'accent sur les places saisonnières et escales en diminuant le nombre de place en contrats annuels pour faciliter également l'opération de dragage. La baisse du chiffre d'affaires de 20 K€ sur les contrats annuels, qui en a découlé, a été compensée par la progression du chiffre d'affaires saisonnier (séjour de plus d'une semaine et de moins d'un mois).

Loire-Atlantique Nautisme a, par ailleurs, comptabilisé 360 contrats saisonniers d'une durée moyenne de 26 nuits, pour un chiffre d'affaires de 103 K€ HT, soit une augmentation de 26,7 % par rapport à 2021.

- *Escales*

En 2022, le port a accueilli 2 226 clients en escale, d'une durée moyenne de 1.46 nuits, pour un chiffre d'affaires de 146K€ HT, soit une augmentation de 7% par rapport à 2021 (qui tient compte des escales refacturées par Atout Port (Passeport escale). Les variations entre 2021 et 2022, concernant le nombre de clients et les chiffres d'affaires, s'expliquent par une modification des modalités de calcul, différenciant les escales classiques du passeport escales, avec un objectif d'être le plus précis possible.

- *Liste d'attente*

Au 31 décembre 2022, le port compte 485 clients inscrits en liste d'attente, en hausse depuis 2021. L'inscription est gratuite et peut se faire tout au long de l'année. Le maintien de l'inscription sur la liste fait l'objet d'une facturation annuelle de 20 € TTC qui intervient au mois de septembre.

L'évolution de 2022 vient d'un effet COVID, il est toujours constaté un retard entre le marché du bateau et les répercussions sur les listes d'attente. La durée d'attente varie entre 3 à 10 ans selon la taille des bateaux.

Loire-Atlantique Nautisme a pu réattribuer 40 emplacements contre 60 nouvelles demandes. En 2023, les plaisanciers en liste d'attente seront davantage questionnés, afin d'identifier quels pourraient être les nouveaux services à mettre en place.

Le port de Piriac reste à un niveau d'attractivité très important tant sur les contrats annuels que sur les escales.

Bilan des autres activités

- *Aire de grutage*

Les manœuvres sont réalisées par les 3 chantiers nautiques de Piriac. Le port a la charge de la potence et les chantiers dirigent les manœuvres. Loire-Atlantique Nautisme dispose d'un contrat avec chacune des 3 entreprises, dont la refacturation sur la base d'un forfait fixe, permet d'équilibrer le coût de maintenance et d'entretien de la potence.

En 2022, 1 266 manutentions ont été réalisées par la potence du port, une baisse de 3%, qui s'explique par les restrictions d'usage de l'eau. Sur les 4 dernières années, le nombre de client annuel est en moyenne de 1 170.

Les modalités de calcul ont été modifiées pour être au plus proche de la réalité et reprendre les appellations des catégories sur le logiciel de facturation, passant d'un indicateur du nombre de manutentions effectuées et non plus à celui du nombre de manutentions réservées.

- *Cale de mise à l'eau*

Loire-Atlantique Nautisme a mis en place un nouveau contrôle d'accès à la cale, désormais par carte magnétique, ouvrant également l'accès à l'ensemble des cales des ports gérés par LAN. Ce nouveau procédé permettra une meilleure connaissance de la fréquentation des cales.

Gestion et exploitation

De nombreuses prestations et équipements sont fournis aux usagers du port. Loire-Atlantique Nautisme procède régulièrement à des enquêtes de satisfaction et les plaisanciers peuvent également apporter leurs remarques ou suggestions sur un livre d'or. Le port de Piriac se classe 2^{ème} port d'escale de la façade atlantique (site Navily).

Le port dispose de bornes de distribution de fluides. Les bornes électriques sont toutes équipées de temporisateurs, permettant de baisser de manière importante les consommations notamment en hiver et éviter les comportements abusifs.

Les arrêtés de restriction de l'usage de l'eau ont, par ailleurs, entraînés un arrêt des carénages et rinçage de bateaux durant la saison estivale. Compte tenu du contexte actuel, Loire-Atlantique Nautisme étudie la possibilité d'installer un récupérateur d'eau pluviale pour alimenter les toilettes des sanitaires et pour les besoins de l'aire de carénage.

Les agents ont procédé à des aménagements complémentaires au niveau des sanitaires qui ont apporté de nouveaux services (espace de laverie, vaisselle, collecteur chimique).

Loire-Atlantique Nautisme s'est engagée à certifier « port propre », le port de Piriac. L'année 2022 est consacré au diagnostic préalable à la démarche. L'action prioritaire consiste à remettre aux normes le traitement des eaux de l'aire de carénage. Dans ce cadre, Loire-Atlantique Nautisme a mis en place une action de sensibilisation des plaisanciers pour les informer de l'impact des rejets en mer sur la fermeture de la pêche. Une démarche RSE est aussi engagée.

- *Travaux / Investissements réalisés*

Loire-Atlantique a mené des travaux d'entretien et de maintenance sur la porte à seuil, les mouillages, les pontons... Elle a poursuivi son audit sur le système de traitement des eaux de l'aire de carénage. Elle a également menée un diagnostic portuaire avec de études sur l'état des infrastructures. Loire-Atlantique Nautisme poursuit l'opération de dragage.

Les investissements significatifs ont représenté en 2022 près de 134 K€.

Loire-Atlantique Nautisme a procédé à la 1ère phase du dragage du port pour un volume de 15 000 m3 et a engagé la seconde phase de 500 m3 de sédiments pollués (pour un montant de 232 028 € HT). Une dernière phase est prévue début 2023

Bilan financier

- Comptes de résultats

	2021	2022	%
Total des produits d'exploitation	2 018 993 €	2 617 593 €	30%
Total des charges d'exploitation	1 828 493 €	2 567 348 €	40%
Résultat d'exploitation	190 501 €	50 244 €	-74%
Résultat net	162 469 €	83 660 €	-49%

À la suite de la création de la société Loire-Atlantique Nautisme, en 2021, en remplacement de la CCI, LAN est toujours en recherche d'optimisation de charges et de mutualisation des coûts avec les autres ports de la SAS, pouvant encore générer des impacts à la lecture des résultats en comparaison de l'année 2021.

Les principales évolutions entre les budgets 2021 et 2022 sont :

Sur les produits

- L'augmentation des volumes et la marge sur le carburant (les dépenses liées à la station correspondent aux frais d'entretien et de maintenance et ne comptabilisent pas les amortissements) ;
- Une légère baisse du chiffre d'affaires des contrats annuels au profit des contrats saisonniers ;
- Une augmentation du chiffre d'affaires des escales.

Sur les charges

- Une augmentation sensible des charges de fluides liées à la hausse des coûts de l'électricité (fournitures, communication, sous-traitance) ;
- Une baisse de plusieurs postes de charges pour anticiper les effets de la hausse des coûts énergétiques ;
- Une augmentation des charges salariales liée à l'évolution du point d'indice de la convention collective et la mise en place d'une prime d'intéressement ;
- Une hausse significative de la provision dragage pour faire face à l'évolution du point d'indice (TP06) et aux coûts annexes (enlèvement des pontons) ;
- Une augmentation de la ligne autres provisions correspondant aux coûts prévisionnels d'entretien de la porte à seuil ;
- Une baisse des frais de personnel mis à disposition et honoraires back office grâce à la mutualisation.

Il est à rappeler que les charges globales sont divisées au prorata des ports en gestion auprès de LAN, partagées entre les prestations de services et mise à disposition de personnels (services réalisés par les équipes de la CCI). La part effectuée sur le port de Piriac est de 28,6 % soit 129 920 €.

• Tarifs

Le concessionnaire a proposé une hausse des tarifs des contrats annuels de 2 %, correspondant à l'inflation connue en fin d'année 2021.

1.2 - PORTS DE LA TURBALLE ET DU CROISIC - SAEML LOIRE ATLANTIQUE PÊCHE ET PLAISANCE

Le comité de suivi a eu lieu en juin 2023 pour l'exercice de l'année 2022. Le rapport n'est pas dûment complété par le délégataire, malgré les différentes réunions conjointes. Cette situation s'explique par un changement de direction survenue dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public au 1^{er} janvier 2023.

Faits marquants de l'année

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- La poursuite des travaux d'aménagement du port de la Turballe (augmentation de 1000 m² de la surface de l'aire de carénage, construction d'un avant-port) ;
- Mise en place d'une nouvelle organisation sur le port de la Turballe pour accueillir les bateaux de maintenance du parc éolien ;
- Réponse à la nouvelle délégation de service public pour la gestion des ports de la Turballe et du Croisic, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

Bilan des activités

Bilan de l'activité pêche

Les résultats de vente enregistrés par les deux criées se présentent comme, ci-dessous, pour l'année 2022 :

	LA TURBALLE			LE CROISIC			SAEML LAPP		
	2021	2022	%	2021	2022	%	2021	2022	%
Tonnage (T)	5 827	5 819	-0,14	2 102	1 732	-17,60	7 929	7 551	-4,77
Valeur CA (€)	22 650	23 188	2,38	14 210	13 773	-16,40	24 071	36 961	53,55
Prix moyen (€/kg)	3,88	3,98	2,58	7,84	7,95	1,40	11,72	11,93	1,79

La stagnation des apports sur la criée de la Turballe s'explique principalement par une mauvaise saison de sardines et la crise liée du gasoil. La hausse, pour les saisons des calamars et rouget, avec des prix moyens en légère augmentation ont permis de compenser.

Quant à la criée du Croisic, les résultats en baisse de 17 % en tonnage et 16% en valeur, s'expliquent également par cette crise du gasoil mais également par des arrêts temporaires de la sole correspondant à la baisse des quotas.

- *Achats à distance*

	TONNAGE		VALEUR	
	La Turballe	Le Croisic	La Turballe	Le Croisic
2014	4,40%	16,70%	5,30%	10,10%
2015	23,10%	43,50%	20,20%	36,40%
2016	34,90%	47,60%	31,80%	40,30%
2017	23,70%	48,80%	21,40%	42,90%
2018	28,80%	56,10%	32,90%	51,10%
2019	28%	60,90%	31%	54%
2020	16%	63,20%	26%	55%
2021	31,6%	63,2%	22,6%	55,4%
2022	65%	64%	83%	47%

La typologie des acheteurs reste stable sur les deux criées. En 2022, elle est représentée :

- Pour le port de la Turballe par 65 % de poissonniers, 31 % de mareyeurs et 4 % d'usines
- Pour le port du Croisic par 65 % de poissonniers et 35 % de mareyeurs.

- Les retraits / invendus

	LA TURBALLE	LE CROISIC
2021	23 tonnes	35 tonnes
2022	59 tonnes	16 tonnes
%	+ 156 %	-54 %

Les plans de production et commercialisation mis en place par les organisations de producteurs permettent de diminuer les invendus. La forte augmentation constatée en 2022 s'explique par 2 tonnes de sardines dont la taille était trop petite pour les usines et une quantité non absorbable en criée.

Bilan des autres activités

- L'aire de carénage du port de la Turballe

	ÉLÉVATEUR 40 T			ÉLÉVATEUR 450 T		
	2021	2022	%	2021	2022	%
NBEDEMANE UVRES	1 017	1 010	-0,68%	214	241	12,61%
CA (en €)	132 826 €	140 588 €	5,84%	111 659 €	141 831 €	27%

La progression des manœuvres et du chiffre d'affaires de l'élévateur de 450 tonnes s'explique par suite de la récupération progressive du terreplein (en lien avec les travaux d'aménagement du port).

- L'aire de carénage du port du Croisic

	ÉLÉVATEUR 88 T		
	2021	2022	%
NBEDEMANE UVRES	18	4	-77,70%
CE (en €)	5 419	709	-86,90%

La baisse significative des manœuvres est due à l'obsolescence de l'équipement.

- Les cales de mise à l'eau

La cale de mise à l'eau du port de la Turballe est ouverte d'avril à mi-octobre et gratuite pour les usagers. Quant à la cale du Croisic, elle a été hors service toute l'année en raison de détériorations importantes et un litige avec le prestataire.

Bilan de l'activité plaisance

Les emplacements disponibles sur les 2 ports se déclinent comme, ci-dessous :

Emplacements affectés	LA TURBALLE	LE CROISIC
<i>Plaisance</i>	420	616
<i>Pêche</i>	64	18
<i>Intérêt Patrimonial</i>	1	2
<i>Escales</i>	30	63
<i>Services publics</i>	4	2
TOTAL	519	701

- Suivi de la fréquentation / abonnements

	LA TURBALLE			LE CROISIC		
	2021	2022	%	2021	2022	%
Plaisance	420	420	0%	616	616	0
Professionnels	0	0	#DIV/0!	20	20	0
TOTAL contrats	420	420	0%	636	636	0

Le nombre d'abonnements est resté stable entre 2021 et 2022

- Escales

	LA TURBALLE			LE CROISIC		
	2021	2022	%	2021	2022	%
Nbe de bateaux	2 573	2 325	-10%	644	697	8%
Nbe de nuitées	11 115	4 459	-60%	6 521	6 537	0%
Durée moyenne jours	0,23	0,52	125%	0,10	0,11	8%
CA (en €)	141 353	77 737	-45%	92 012	98 737	7%

Le nombre de bateaux en escale a été plutôt stable entre 2021 et 2022 sur les 2 ports.

- Liste d'attente

	LA TURBALLE			LE CROISIC		
	2021	2022	%	2021	2022	%
Nbe d'inscrits dont	469	451	-4%	261	258	-1%
Chiffre d'affaires	9 992 €	10 340 €	3%	6 456 €	5 831 €	-10%

Si la liste d'attente est plutôt stable sur le port du Croisic, celle de la Turballe, même si elle ne présente pas de variation, a enregistré une 100aine de nouvelles demandes, probablement liée aux travaux de l'avant-port, qui a créé de nouveaux emplacements.

Bilan de l'activité passagers

Elle est réalisée par la Société Navix sur les deux ports

	LA TURBALLE			LE CROISIC		
	2021	2022	%	2021	2022	%
Nbe de visiteurs	23 916	36 989	55%	6 309	7 420	18%
CA (en €)	19 726	26 081	32%	5 559	5 808	4%

La SEM a constaté une forte hausse des visiteurs sur les deux ports, notamment en lien avec la présence des touristes sur une plus longue période estivale de juin à septembre.

Gestion et exploitation

Si les coûts de consommation électrique sur les deux ports sont en baisse (-18 % pour la plaisance Turballe et -23 % pour le Croisic), celle de l'eau est en hausse, particulièrement au niveau de la plaisance de la Turballe, passant de 2 200 € en 2021 à 10 650 € en 2022.

• Travaux / Investissements réalisés

La SEM a investi

- 135 K€ pour l'achat des bers pour la zone de carénage du port de la Turballe,
- 355 K€ pour le déroctage et 736 K€ pour les travaux de modernisation de froid au Croisic

Bilan financier

• Comptes de résultats

	PRODUITS			CHARGES		
	2022	2021	%	2022	2021	%
PECH IT	3 649 833,75 €	3 192 373,82 €	14%	3 735 555,74 €	3 747 652,09 €	0%
PECH IC	1 638 223,83 €	2 651 178,69 €	-38%	1 666 094,05 €	2 246 548,57 €	-26%
PLA IIT	651 888,88 €	571 235,89 €	14%	420 434,09 €	364 627,81 €	15%
PLA IIC	771 115,02 €	483 817,57 €	59%	706 529,17 €	501 151,26 €	41%
TOTAL	6 711 061,48 €	6 898 605,97 €	-3%	6 528 613,05 €	6 859 979,73 €	-5%

Un résultat de 182 448,43 € en 2022 contre - 331 366,68 € en 2021

• Produits d'exploitation

Les principales variations s'expliquent par :

- la mise en place d'une facturation au touché de quai. Ce dispositif a représenté une augmentation des produits pour l'année 2022 de l'ordre de 80 000€ ;
- revalorisation de la tarification des prestations en Criée (glaçage, filmage, ...);
- perception de la redevance concernant la convention d'occupation temporaire avec la société du Banc de Guérande pour l'exploitation du champ éolien, au prorata de l'exploitation, touché la redevance ;
- refacturation des travaux des viviers du Croisic à EDF.

• Tarifs

La SEM LAPP, après avoir réajusté ses grilles tarifaires, revalorisé certaines prestations criées et mis en place de nouveaux services pour l'accueil des CTV, a proposé une hausse globale des tarifs de 2 %, correspondant à l'inflation.

1.3 - PORTS DE LA NOËVEILLARD, AVANT-PORT ET VIEUX PORT À PORNIC – LOIRE-ATLANTIQUE NAUTISME

Faits marquants de l'année

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- Loire-Atlantique Nautisme est le nouveau concessionnaire pour la gestion de l'ensemble des ports de Pornic depuis le 1^{er} janvier 2022 ;
- Une année de changement, prise en main, concertations ;

- Lancement de la certification Port Propre.

Bilan des activités

Dans ce contexte de prise d'effet de la concession par un nouveau délégataire et ce, désormais sur un périmètre plus conséquent, une comparaison avec les années antérieures sera difficile.

Bilan de l'activité plaisance

- *Suivi de la fréquentation / abonnements*

Le bassin de la Noeveillard compte 914 emplacements sur pontons, l'avant-port, 353 mouillages et le Vieux-Port 30 places dont 17 sont réservées aux bateaux patrimoniaux. Les places ne sont pas dédiées à un usage spécifique (annuel, saisonnier, escales) et peuvent servir à plusieurs usages.

En 2022, Loire-Atlantique Nautisme a commercialisé 1106 contrats annuels pour un chiffre d'affaires de 1 648 K€ HT, dont 187 K€ HT pour l'échouage.

En 2022, 461 contrats saisonniers ont été signés d'une durée moyenne de 36 nuits, pour un chiffre d'affaires de 171 K€ HT. Loire-Atlantique Nautisme demande aux plaisanciers de les informer de leur absence afin d'optimiser la gestion du plan d'eau, car il existe un potentiel de développement pour les contrats saisonniers et mensuels. Un salarié a d'ailleurs été spécifiquement recruté dans cet objectif de communication auprès des plaisanciers.

- *Escales*

Le port a accueilli 1 709 bateaux en escale pour 2 532 nuitées, soit une moyenne de 1,5 nuits par séjour. Le chiffre d'affaires représente 96 K€ dont 61 K€ hors passeport escales.

- *Liste d'attente*

Au 31 décembre 2022, le port compte 365 plaisanciers en liste d'attente. L'inscription est gratuite et peut être réalisée tout au long de l'année. Le maintien de l'inscription sur la liste pour les années suivantes est facturé à hauteur de 20 € annuellement. Tout comme sur le port de Piriac, Loire-Atlantique Nautisme procèdera à un questionnaire plus poussé auprès de ces plaisanciers afin de mieux comprendre leurs attentes et identifier de potentiels nouveaux services à mettre en place.

Bilan des autres activités

- *Manutentions élévateur*

En 2022, 1 120 manutentions ont été réalisées, plutôt concentré de mi-mars à début juillet, avant la saison estivale. Loire-Atlantique Nautisme a modifié la facturation, passant au mètre linéaire plutôt qu'au tonnage.

- *Aire de carénage*

Le port a enregistré 2 900 jours d'occupation de bateaux sur le terreplein, qui ont généré 597 opérations sur port de la Noeveillard. Loire-Atlantique Nautisme a désormais mis en place un forfait de 24h et 48h pour favoriser les rotations.

- *Cale de mise à l'eau*

Seuls l'avant-port et le Vieux-port sont équipés de cales de mise à l'eau, dont 1 parmi les 4 existantes dispose d'un contrôle d'accès. En 2022, 106 personnes l'ont utilisé, générant un chiffre d'affaires de 5 K€.

Les éléments de cette première prise en main par Loire-Atlantique Nautisme permettent de constater que les ports de Pornic, notamment la Noeveillard reste un port très dynamique et attractif. Une enquête de satisfaction est prévue en 2024.

Gestion et exploitation

De nombreux équipements sont mis à la disposition des plaisanciers, qu'ils aient un abonnement ou soient en escale.

Les points de livraison en eau et électricité font l'objet de relevé mensuel des indices afin de suivre les consommations et de détecter d'éventuelles fuites. Loire-Atlantique Nautisme envisage la mise en place de temporisateurs tout comme sur le port de Piriac afin d'avoir une meilleure lisibilité des consommations électriques et envisage l'achat d'une cuve de 10 000 litres pour réduire les consommations d'eau.

Une réflexion est en cours pour mettre en place une pompe mobile pour l'aspiration des eaux usées, une

alternative dans l'attente du projet d'aménagement du port.

La commune a fait le choix de garder à sa charge les factures de fluides liées au Vieux Port, du fait de l'animation touristique réalisée sur cet espace.

Loire-Atlantique Nautisme a engagé les ports de Pornic dans la certification « Port Propre ». Le plan d'actions est en cours de finalisation.

- **Travaux / Investissements réalisés**

Les principaux travaux réalisés concernent :

- La réfection du marquage des sols d'emplacements du parking du port e la Noeveillard
- La remise en service du contrôle d'accès à ce parking
- Le démarrage du diagnostic de l'audit du système de traitement des eaux de l'aire de carénage
- Des travaux d'entretien de l'élévateur et de la drague
- Des remises en état et nettoyage des pontons
- L'entretien et le remplacement de certaines caméras de vidéo surveillance
- Des aménagements dans le bureau du port
- Des travaux sur le terreplein de Gourmalon
- La vérification de mouillages à Gourmalon

Les investissements s'élèvent à 120 905 €

Annuellement, le port de la Noeveillard est dragué sur la période d'octobre à mars pour un volume de 50 000 m³ en 2022. Une réflexion est en cours avec les Ports de Loire-Atlantique concernant la drague, matériel vieillissant, qui induit des couts conséquents de remise en état (70 K€ en 2022).

Bilan financier

- **Comptes de résultats**

	2022
Total des produits d'exploitation	2 687 212 €
Total des charges d'exploitation	2 533 367 €
Résultat d'exploitation	153 845 €
Résultat net	90 908 €

Les principales évolutions

- Une marge de 30 K€ sur l'activité vente de carburant, plus importante que prévue
- Une augmentation des couts énergétiques
- Une hausse des couts de dragage notamment liée aux travaux d'entretien du matériel
- Un gain sur la refacturation des frais grâce la mutualisation
- Des investissements moins importants car, pour certains, reportés

La part affectée sur le port de Pornic est de 42 % soit 189 720 €, correspondant aux charges divisées au prorata des ports en gestion auprès de Loire-Atlantique Nautisme.

- **Tarifs**

En lien avec la procédure d'attribution d'une nouvelle délégation de service public pour les ports de Pornic,

Loire-Atlantique Nautisme a proposé une nouvelle grille tarifaire dans son offre. Elle a eu pour intérêt de se mettre en cohérence avec les autres ports et notamment celui de Piriac, géré par ce même concessionnaire, ainsi que de proposer des tarifs permettant l'accès à la plaisance au plus grand nombre.

II - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES PORTS FLUVIAUX

2.1 - PORT DE L'ERDRE À NANTES - NANTES MÉTROPOLE (SOUS CONCESSION NANTES MÉTROPOLE GESTION SERVICES)

Faits marquants de l'année

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- Une baisse des contrats mensuels ;
- 2 nouveaux contrats professionnels ;

- Évacuation de 6 bateaux en état de vétusté ;
- Mise en place d'un boat club ;
- L'élection des nouveaux représentants des usagers au conseil portuaire.

Bilan des activités

Bilan de l'activité plaisance

- *Suivi de la fréquentation / abonnements*

Le port de Nantes est réparti sur plusieurs sites, allant de Saint Félix jusqu'à Gachet. Au total, cela représente 449 emplacements auxquels il faut ajouter 331 mètres linéaire utilisés pour les escales et l'accostage des professionnels, principalement en centre-ville.

Parmi les 449 places disponibles, le port dispose de 23 emplacements dédiés aux activités professionnelles et 29 aux péniches habitations.

L'ensemble des sites pour la plaisance est complet, à l'exception de deux zones dont le taux de remplissage n'est pas à 100 % : port Gachet est une zone isolée et peu attractive car éloignée du centre-ville et pour port la Blanche les couts d'investissements, pour le réaménagement spécifique du site, seraient supérieurs aux recettes générées.

Le taux d'occupation du port est supérieur à 100 % car il prend en compte les abonnements annuels et mensuels. Des visites régulières sont d'ailleurs effectuées par les agents du port afin d'identifier les absences et optimiser la gestion du plan d'eau. Ces plaisanciers peuvent bénéficier de nuitées gratuites en adhérent au passeport escales.

En 2022, on note une baisse des contrats mensuels compensée par la hausse des contrats de 6 mois.

- *Escales*

En 2022, le port a accueilli 143 bateaux en escales (pour 111 en 2021), comptabilisé 319 nuitées (contre 288 en 2021), soit une durée moyenne de 1,9 jour. Les escales ont généré un chiffre d'affaires de 5 014 €, soit une progression de 10,68 % par rapport à l'année précédente. Elle s'explique par la reprise de la navigation à la suite de la pandémie de COVID, même si elle n'atteint pas les chiffres de 2019 (364 escales). Une enquête escalants est en réflexion pour mieux comprendre les besoins des plaisanciers, leur provenance.

- *Liste d'attente*

Chaque site dispose de sa liste d'attente. Le nombre réel de demandes s'élève à 204 pour 142 demandes nominatives en 2022. L'inscription est payante à hauteur de 18 € par liste d'attente choisie. La baisse par rapport au nombre de demandes au 31 décembre 2021 s'explique du fait d'une moindre demande sur certaines zones notamment celles qui disposent de corps morts. Il est également constaté un renouvellement significatif avec une rotation sur le quai de Versailles.

Nantes Métropole Gestion Services envisage d'exploiter davantage les réponses des plaisanciers sur liste d'attente. Pour répondre, en partie, à l'attente des plaisanciers, un Boat Club a été mis en place en 2022. Ce service donne accès, via un abonnement d'une année, à une flotte de bateaux en illimité. À ce jour, ce service innovant sur un des ports fluviaux de la Loire-Atlantique, nécessite d'être accompagné d'une plus grande communication pour pouvoir se développer.

Bilan des autres activités

- *Aire de carénage*

Il n'existe pas de services de manutention. L'ensemble des ports de l'Erdre ne dispose pas d'aire de carénage. Une étude est en cours entre le Département et les Ports de Loire-Atlantique sur ce sujet, afin d'envisager une solution alternative aux plaisanciers, qui doit également répondre à l'ambition des Ports de Loire-Atlantique de certifier l'ensemble de ces ports fluviaux « ports propres ». L'absence d'aire de carénage serait probablement un point de non-conformité de cette certification.

- *Cale de mise à l'eau*

Le port de l'Erdre dispose de multiples cales de mise à l'eau. Elles sont accessibles gratuitement à tous les usagers. En lien av et possible à consulter sur le site de réseau des cales de mise à l'eau des ports de Loire-Atlantique.

Gestion et exploitation

Les différents sites sont équipés et proposent des services gratuits à l'exception des consommations de fluides et du carburant.

Nantes Métropole et Nantes Métropole Gestion Services élaborent un plan de sobriété énergétique.

• Travaux / Investissements réalisés

Différents travaux ont été réalisés :

- Remise en état des sanitaires
- Expertise de pontons
- Remplacement de certains pieux
- Nettoyage, entretien et maintenance courante
- Finalisation des travaux de raccordement au réseau d'assainissement pour les péniches habitation

Les investissements s'élèvent à 50 022 €.

Bilan financier

• Comptes de résultats

	2021	2022	%
Total des produits d'exploitation	405 279 €	448 318 €	11%
Total des charges d'exploitation	591 418 €	727 283 €	23%
Résultat brut d'exploitation	- 186 138 €	- 278 964 €	50%
<i>Participation au fonctionnement</i>	87 997 €	93 571 €	6%
<i>Redevance d'intéressement</i>	15 092 €	- €	
<i>Subvention d'investissement du délégant</i>	113 232 €	166 046 €	47%
Résultat d'exploitation	- €	- 19 346 €	

Participation au fonctionnement : subvention d'équilibre par Nantes Métropole

Redevance d'intéressement : clause d'excédent de recettes reversée au délégant

Subvention d'investissements : accordé par Nantes Métropole, en plus de la subvention d'équilibre, pour permettre à NMGS de porter des travaux souhaités par la collectivité

Les recettes sont globalement en hausse principalement liées à l'augmentation tarifaire et la subvention exceptionnelle versée par la Région des Pays de la Loire pour la création du Boat Club.

Quant aux dépenses, elles ont augmenté en raison de deux postes :

- + 38 K€ de services extérieurs correspondant à des charges de sous-traitance pour des interventions techniques sur des équipements
- +12 K€ de frais de siège, refacturation du GIE à NMGS au titre de l'activité de la DSP
- + 10 K€ qui correspondent à des pertes sur créances clients

• Tarifs

NMGS en accord avec Nantes Métropole applique une augmentation de 2,5 % pour la plaisance et 2 % pour les contrats habitation et professionnels, tel que le prévoit la convention contractuelle entre les parties.

Compte-tenu du compte de résultat déficitaire présenté, et d'un contexte en évolution, les ports de Loire-Atlantique ont demandé à Nantes Métropole et Nantes Métropole Gestion Services de revoir les taux d'augmentation des tarifs en 2023, afin que les recettes n'évoluent pas moins vite que les charges.

2.2 – PORT DE SUCÉ-SUR-ERDRE - COMMUNE DE SUCÉ-SUR-ERDRE (SOUS CONCESSION BRETAGNE FLUVIALE)

Faits marquants de l'année

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- Davantage de contrats mensuels
- Reprise des escales des professionnels
- Reprise des manifestations et événements sur le port

- Qualité de l'eau et prolifération des cyanobactéries
- La fermeture du Canal de Nantes à Brest à compter d'octobre 2022 jusqu'au printemps 2024 en lien avec les travaux menés sur le barrage de Vioreau

Bilan des activités

Bilan de l'activité plaisance

- *Suivi de la fréquentation / abonnements*

Les emplacements sont répartis sur 7 sites pour un total de 301 places disponibles. En 2022, on compte 207 places annuelles dont 146 sont en centre-ville, 12 places réservées aux professionnelles et associations, 114 contrats signés, allant de 1 mois à 9 mois.

L'augmentation du nombre de contrats courts s'explique par l'arrivée de nouveaux plaisanciers en cours d'année pour compenser des départs anticipés sur des places annuelles. La comptabilité de ces contrats mensuels ne permet pas une lecture factuelle entre les places annuelles et saisonnières. Dans un souci de cohérence entre les ports et d'équité de traitement des plaisanciers, il a été plutôt proposé d'envisager une facturation au prorata temporis pour les nouveaux arrivants sur des abonnements annuels. Il apparaît, par ailleurs, nécessaire de mieux distinguer ce qui relève d'une escale (moins de 7 jours au-delà des 48 heures gratuites) des contrats mensuels. Cela permettra une meilleure lisibilité de l'activité du port et d'optimiser la gestion du plan d'eau. La commune a prévu, en outre de revoir la répartition des emplacements entre ceux réservés aux escales et ceux réservés aux contrats mensuels, ainsi que réfléchir à la proposition de tarif haute et basse saison, compte-tenu qu'un certain nombre de plaisanciers enlèvent leur bateau en saison hivernale.

- *Escales*

Bretagne Fluviale a réalisé une comptabilité plus précise en 2022 rendant compliqué une comparaison avec l'année 2021. L'objectif est de pouvoir mieux différencier les escales payantes au-delà des 48h gratuites. Globalement le nombre d'escales se maintient. Le port a accueilli 162 bateaux en escales gratuites pour 247 nuitées et 19 bateaux ont fait escale durant une semaine, représentant 74 nuitées.

La commune et Bretagne Fluviale doivent pouvoir analyser de façon plus précise les escales pour vérifier les potentiels services à développer. Aujourd'hui, la durée reste souvent limitée aux 48 heures gratuites. Une analyse et étude pourraient être menées et vérifier si cette durée pourrait être prolongée par de nouveaux services, offres terrestres.

Les escales professionnelles, quant à elles, notamment celles de Bateaux Nantais, ont repris à la suite de la pandémie de COVID. La commune a, par ailleurs, signé une nouvelle convention avec « les Passagers de Bullops » qui développe des projets inclusifs.

- *Liste d'attente*

Seul le port centre-ville dispose d'une liste d'attente, qui comprend 40 demandes au 31 décembre 2022. On note une progression des nouvelles demandes malgré la mise en place d'une inscription payante depuis 2019 (16 €/an) ce qui suggère le maintien de l'attractivité du port. Les ports de Loire-Atlantique proposent de pousser l'analyse de ces demandes, de comprendre les motifs de résiliation, les provenances, les raisons du maintien malgré le nombre limité de places. Cette démarche pourrait permettre de vérifier l'opportunité de nouveaux services ou nouvelles offres à mettre en place.

Bilan des autres activités

- *Aire de carénage*

Tout comme sur le port de Nantes, le port de Sucé-sur-Erdre ne dispose ni de services de manutention, ni d'aire de carénage (étude en cours entre le Département et les Ports de Loire-Atlantique).

- *Cale de mise à l'eau*

Le port de Sucé-sur-Erdre dispose d'une unique cale de mise à l'eau, gratuite et en accès libre. Bretagne Fluviale avait pu évaluer en 2021 à près de 14 descentes journée en saison estivale sur la période d'ouverture du bureau du port. Des solutions de parking pour les remorques sont proposés aux plaisanciers. Il n'est pas envisagé que ce service soit payant au regard des couts d'investissements, de maintenance et d'entretien qui ne seraient pas couverts par le nombre de pass vendu.

Gestion et exploitation

Le port dispose d'un bureau du port, en gestion auprès de Bretagne Fluviale, ouvert annuellement et d'une halte nautique. Les sites du port en centre-ville sont équipés et proposent des services gratuits, à l'exception des consommations de fluides comprises dans la redevance du bateau

La commune a prévu d'analyser plus précisément les consommations d'eau et d'électricité, compte tenu du contexte actuel pour préserver la ressource en eau et la hausse conséquente du coût de l'électricité.

Les usagers sont satisfaits des services proposés, toutefois il a été suggéré à la commune de mener une enquête de satisfaction pour mieux appréhender les habitudes, besoins des plaisanciers et vérifier les opportunités de développer de nouveaux services.

La commune a convenu, par ailleurs, de se rapprocher de l'office du tourisme, qui propose déjà de la location de vélos, pour vérifier les services à proposer aux plaisanciers et remettre davantage une dimension touristique pour faire vivre le territoire.

• Travaux / Investissements réalisés

Les principaux travaux ont concerné

- Le remplacement de corps morts sur plusieurs sites
- Le déplacement de catways
- La mise en place d'une signalétique complémentaire pour les visiteurs

Pour un montant qui s'élève à 84 846 €

Bilan financier

• Comptes de résultats

FONCTIONNEMENT	2021	2022	%	INVESTISSEMENT	2021	2022	%
Total des recettes	121 668 €	117 105 €	4%	Total des recettes	46 858 €	95 029 €	103%
Total des dépenses	91 740 €	142 107 €	55%	Total des dépenses	79 926 €	18 604 €	63%
Résultat d'exploitation	29 928 €	- 25 002 €	107%	Résultat d'exploitation	- 33 068 €	7 426 €	6331%
Excédent F° reporté	104 213 €	56 182 €	-21%	Excédent F° reporté	36 849 €	3 781 €	690%
Excédent de clôture	116 108 €	31 180 €	-73%	Report invest.	3 781 €	80 207 €	2021%

- Section de fonctionnement

À fin 2022, la section de fonctionnement enregistre un excédent de clôture de 31 180, 89 €.

Les recettes de fonctionnement 2022 sont légèrement inférieures, expliqué par la subvention perçue en 2021 pour compenser la perte des recettes du fait du COVID.

La hausse des dépenses s'explique, d'une part par des travaux importants pour remplacer les corps morts, d'autre part, du fait d'une prestation de service pour déplacer les catways sur le ponton visiteur. Enfin les charges de personnel, imputé sur le budget annexe du port, ont augmenté car calculées de manière plus précise, au vu de la réalité actualisée du temps passé.

- Section d'investissement

À fin 2022, la section d'investissement enregistre un excédent de clôture de 3 780,91 €.

• Tarifs

La commune a procédé à une augmentation tarifaire de 2 %. Par ailleurs, elle a tenu à apporter quelques modifications dans un but de simplification :

- L'harmonisation des tarifs sur le site de la Gamotrie, les corps morts amont et aval et sur le site de Mazerolles
- Le ponton allée Vétille sera réservé aux bateaux de plus de 15 mètres avec une suppression des deux premières lignes de tarifs.

2.3 - PORT DE NORT-SUR-ERDRE - COMMUNE DE NORT-SUR-ERDRE

Faits marquants de l'année

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

- Mise en place d'une nouvelle passerelle entre la rive gauche du quai Saint Georges et la rive droite du bassin pour créer une alternative aux déplacements en véhicule, une continuité piétonne et cycliste tout en garantissant la navigabilité jusqu'au pont Saint Georges. Cette passerelle constitue un élément d'animation du port et contribue à renforcer l'attractivité touristique des espaces ;
- Opération de faucardage de plantes aquatiques en aout ;
- Mise en place d'un nouveau ponton pour la location de bateaux électriques.

Bilan des activités

Bilan de l'activité plaisance

- *Suivi de la fréquentation / abonnements*

Les emplacements sont répartis sur 4 sites pour un total de 116 places disponibles. En 2022, 11 places sont réservées aux professionnels et associations, 88 places annuelles sont occupées sur les 105 places plaisanciers disponibles, soit un taux d'occupation qui se situe à 85 %, en baisse par rapport à 2021.

3 grandes unités ont résilié leur contrat probablement en raison de la mise en service de la passerelle, impactant les départs et retours au port pour les bateaux dont l'amarrage se situe derrière la passerelle. Par ailleurs, la commune évoque un déséquilibre entre les petites et grandes unités. Malgré ces éléments, la commune n'a pas constaté d'impact financier majeur.

Une réunion entre la commune et les Ports de Loire-Atlantique a permis d'identifier que le bassin dispose à ce jour de la meilleure configuration. Dans la perspective d'un déséquilibre qui se confirmerait, un des 2 pontons du bassin pourrait être allongé et les places pourraient donc être mises en perpendiculaire sur le quai Saint Georges. Ces modifications représenteraient toutefois des coûts d'investissements conséquents (environ 50 K€ pour l'allongement du ponton ainsi que pour la pose d'organeaux sur le quai).

- *Escales*

La majorité des escales se fait entre avril et septembre. Le nombre de bateaux accueilli au port en escales de moins de 48 heures a augmenté de + 23 % en 2022, amenant également une progression de + 29 % du nombre de nuitées. Cette hausse peut s'expliquer par la gratuité des 48 premières heures en escale, avec une recrudescence de mouillages sur les sites ou des places sont vacantes lors des manifestations.

Concernant les escales de plus de 48 heures et de moins de 7 jours, si le nombre de bateaux est stable, la durée moyenne est en baisse de 27 %.

- *Liste d'attente*

Le port enregistre 79 demandes d'inscriptions en 2022 (*cela prend en compte les demandes sur plusieurs sites pour chacun des plaisanciers*) qui correspondent en réel à 31 nouvelles demandes de plaisanciers ajouté aux 17 inscriptions de 2021. Le constat d'une forte augmentation peut s'expliquer du fait qu'elle soit gratuite en comparaison au port de Nantes ou Sucé-sur-Erdre. La commune a fait le choix de la rendre payante à compter du 1^{er} janvier 2023.

Malgré cette forte demande, le port dont le taux d'occupation est à 85 %, ne peut répondre à l'ensemble des demandes, soit car les caractéristiques du bateau ne correspondent pas à l'emplacement, soit parce que les emplacements libres sont sur des sites réservés aux barques.

Lors des prochaines inscriptions, la commune envisage de solliciter davantage les plaisanciers sur leurs motivations à rejoindre le port de Nort-sur-Erdre.

Bilan des autres activités

- *Aire de grutage*

Tout comme sur le port de Nantes et de Sucé-sur-Erdre, le port de Nort-sur-Erdre, ne dispose ni de services de manutention, ni d'aire de carénage (étude est en cours entre le Département et les Ports de Loire-Atlantique sur ce sujet).

- *Cale de mise à l'eau*

Les cales de mise à l'eau sont en accès libre et gratuit sur les différents sites. Une grande majorité des descentes est effectuée sur la cale du port Mulon dans le centre-ville. Tout comme pour le port de Sucé-sur-Erdre ou Nantes, il n'est pas envisagé de rendre payant ce service pour des raisons de coûts d'investissements et de maintenance qui seraient supérieurs à la rentabilité économique.

Gestion et exploitation

Le port dispose d'un bureau du port ouvert annuellement selon 3 saisons. Les principaux services se situent en centre-ville.

Le relevé des consommations électriques a engagé la commune dans un travail de sensibilisation auprès des plaisanciers, au regard de la situation actuelle et des coûts élevés. Il reste complexe de rapprocher la propre facturation de la commune aux coûts des fluides inclus dans les redevances. La commune a toutefois pris la décision pour 2023, de procéder à des coupures sur les bornes de 23h à 6h en saison hivernale et un accès plafonné à 6 ampères.

La ressource en eau est également un sujet important, c'est pourquoi la commune a décidé de mener une analyse en 2023 pour vérifier l'absence d'abus. À ce stade, elle n'a pas constaté d'excès.

- **Travaux / Investissements réalisés**

- Installation du nouveau ponton pour la location des bateaux électriques
- Action de faucardage de plantes aquatiques

Certains travaux prévus ont été reportés à 2023 suite à des retards.

Ces travaux se sont élevés à près de 27 500 €.

Les Ports de Loire-Atlantique ont procédé à la réfection du pavage de la rive nord et doivent engager, en fin d'année, le curage du port et du chenal.

Bilan financier

- **Comptes de résultats**

FONCTIONNEMENT	2021	2022	%	INVESTISSEMENT	2021	2022	%
Total des recettes	81 975 €	125 030 €	28%	Total des recettes	21 223 €	19 357 €	-9%
Total des dépenses	81 975 €	105 030 €	53%	Total des dépenses	9 446 €	38 716 €	310%
Résultat d'exploitation		20 000 €		Résultat d'exploitation	11 777 €	- 19 358 €	
Excédent F° reporté				Excédent I° reporté	24 972 €	36 749 €	47%
Excédent de clôture		20 000 €		Excédent de clôture	36 749 €	17 391 €	-53%

- **Section de fonctionnement**

La progression des recettes est principalement liée à la subvention d'équilibre versée par le budget de la commune, passant de 17 125 € à 67 655 €, qui n'a pas vocation à perdurer au regard des dépenses exceptionnelles de 2022, ci-dessous :

- L'action curative sur les plantes aquatiques pour maintenir la navigation à hauteur de 14 250 € HT,
- La hausse de 9 % des charges de personnel en raison de l'évolution du point d'indice et à la revalorisation du régime indemnitaire (3 843 €)
- Le versement de la rémunération de 6 000 € à l'association local pour la gestion du ponton de location de canoës/kayaks/paddles, qui est compensée par les recettes de location,
- Les frais liés à l'obligation réglementaire d'homologuer les pontons d'un peu plus de 7 000 €.

- **Section d'investissement**

Elle enregistre un excédent de clôture de 17 391 €, en légère baisse, du aux investissements de pontons pour développer l'activité nautique sur le plan d'eau.

- **Tarifs**

La commune a proposé une hausse globale des tarifs de 2 %, correspondant à l'inflation.

2.4 - PORT DE BLAIN – LOIRE-ATLANTIQUE NAUTISME

Faits marquants de l'année

Attribution de la nouvelle délégation de service public à Loire-Atlantique nautisme à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 3 ans, permettant un alignement avec la fin de concession de l'ensemble

des ports fluviaux au 31 décembre 2025.

Loire-Atlantique constate, depuis 2022, une dynamique singulière sur le fluvial (non présente sur le maritime) avec des ventes presque systématiques des bateaux, dès lors que les plaisanciers ont pu rencontrer des contraintes de navigation, qui peut être en outre suivi d'arrêt définitif de la navigation.

Dans la perspective de la fermeture du Canal, en raison des travaux sur le barrage de Vioreau, impactant la navigation, Loire-Atlantique Nautisme a cherché des solutions conjointement aux services du Département aux plaisancier souhaitant poursuivre leur navigation en 2023.

Bilan des activités

Bilan de l'activité plaisance

- *Suivi de la fréquentation / abonnements*

Le port dispose de 32 emplacements dont 21 sont réservées à des amarrages sur ponton pour des contrats annuels, 8 pour des escales et 3 pour l'amarrage de péniches à quai. L'organisation du port est toujours régie selon les saisons estivale et hivernale, en lien avec l'ouverture et la fermeture du Canal de Nantes à Brest.

En 2022, 18 plaisanciers ont disposé d'un contrat annuel contre 21 en 2021, s'expliquant par l'anticipation de certains usagers lié à la fermeture du Canal et vente de bateaux. Ces résiliations intervenues un peu tard dans la saison n'ont pas permis de trouver de nouveaux clients car les bateaux sur liste d'attente ne correspondaient pas aux dimensions des emplacements vacants. Loire-Atlantique Nautisme a pu proposer un contrat saisonnier de 6 mois.

- *Escales*

Loire-Atlantique Nautisme peut difficilement établir un diagnostic précis, sans maître de port permanent et malgré la mise en place de capteurs. Ce système de comptage a chiffré 112 nuitées contre 177 en 2021, soit une baisse de 36 %. Il ne permet pas d'identifier si un bateau est revenu à plusieurs reprises et il faut rappeler que les 48 premières heures sont gratuites. Les places en escale représentent 1/3 des places disponibles et il n'est pas constaté un manque de places en saison estivale. Lors des manifestations, pour permettre d'accueillir plus de bateaux, le Département a procédé au renforcement de la berge opposée pour permettre un stationnement temporaire.

- *Liste d'attente*

La liste d'attente, qui compte 12 demandes, sera réactualisée. Les demandes ne peuvent être satisfaites souvent du fait que les caractéristiques des bateaux ne correspondent pas aux dimensions des places. Dans la perspective d'un recalpinage, à réfléchir, le remplacement des catways pourraient permettre de revoir les dimensions des emplacements.

Bilan des autres activités

Le port ne dispose pas de service de manutention, ni d'aire de carénage comme les ports de l'Erdre. Quant à la cale de mise à l'eau, elle est principalement utilisée pour les embarcations légères, type canoës kayaks, paddles ou des bateaux de petite taille pour les pêcheurs.

Gestion et exploitation

Le port de Blain dispose d'un niveau de service limité, en l'absence de maître de port en continu. Toutefois ce dernier assure un accueil téléphonique, a mis en place une permanence hebdomadaire pour permettre aux plaisanciers une rencontre physique. Des réunions régulières sont également organisées avec l'association des plaisanciers majeure du port.

L'ensemble des équipements proposés (parking, ponton, sanitaires...) sont gratuits. Loire-Atlantique Nautisme a mis en place un partenariat avec un commerçant pour les dispositifs de réception des déchets pour offrir une solution annuelle aux plaisanciers. S'agissant de la consommation en eau, Loire-Atlantique Nautisme a pu constater un pic de consommation durant les mois de mai et juin, plutôt qu'en saison estivale, qui peut éventuellement s'expliquer par la préparation des bateaux avant navigation. Loire-Atlantique Nautisme teste actuellement un nouveau système de contrôle des consommations par télérelève radio sur un de ses ports, qui serait moins onéreux que l'achat de compteurs, et pourrait donc être installé sur le port de Blain.

Pour ce qui concerne la consommation électrique, Loire-Atlantique Nautisme va installer un système de lecture sur les bornes, grâce à un partenariat développé dans le maritime, qui permettra d'identifier les bornes les plus utilisées.

Loire-Atlantique Nautisme participe, par ailleurs, aux réunions relatives à la construction d'un bâtiment « Espace Canal », porté par le Département de Loire-Atlantique, dans lequel des solutions pérennes pour les plaisanciers sont échangées.

- *Travaux / Investissements réalisés*

Loire-Atlantique Nautisme procède à l'entretien régulier des pontons, au changement de platelage usagé et a enlevé les plantes invasives des empièvements du quai.

Le budget du port, limité, ne permet pas d'investissements lourds, toutefois, la gestion mutualisée de plusieurs ports par cette même société permet au port de Blain de bénéficier de certaines installations (capteurs, prévision de l'installation d'un suivi des consommations de fluides).

Bilan financier

- Comptes de résultats

	2021	2022	%
Total des produits d'exploitation	12 140 €	12 073 €	-1%
Total des charges d'exploitation	11 376 €	13 798 €	21%
Résultat d'exploitation	764 €	- 1 726 €	-326%
Résultat net	628 €	-2 300 €	-466%

Le total des produits est largement dominé par les redevances des contrats plaisance, qui reste plutôt stable en 2022.

Quant aux charges les augmentations sont principalement liées aux hausses des consommations et coûts des fluides et aux impôts. Loire-Atlantique nautisme dispose du taux d'imposition de 25 % car elle entre dans la catégorie des prestations de services.

- **Tarifs**

Afin de répondre à un souhait des Ports de Loire-Atlantique d'engager un travail de cohérence des grilles tarifaires sur ses ports fluviaux, Loire-Atlantique Nautisme a proposé de supprimer les catégories intermédiaires pour une tarification au mètre. En conséquence, ces catégories intermédiaires subissant, par leur disparition une augmentation importante, la hausse de 2 % prévue par le gestionnaire ne sera donc pas appliquée cette année aux contrats annuels ponton, et pratiquer une politique tarifaire relativement stable. Il est appliqué une hausse de 2 % sur les tarifs linéaires au quai et mensuels hors saison.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Conformément à la réglementation, les comités de suivi mis en place entre le concédant et ses concessionnaires sont des temps d'échanges qui permettent d'identifier des sujets transversaux, travaillés en transversalité pour contribuer à l'amélioration des services des usagers et optimiser la gestion et l'exploitation des ports.

Le groupe de travail « gestionnaires ports fluviaux », mis en place en 2021, a réalisé, en 2022, une enquête escalants qui a confirmé des sorties principalement à la journée, des services portuaires relativement couverts, des escales majoritairement d'une durée liée à la gratuité des 48 premières heures.

Un des points majeurs repéré et confirmé est la collecte des eaux usées. Les plaisanciers utilisent très peu les équipements mis à disposition dans les ports, connaissent mal les réglementations en la matière. Plus de la moitié des bateaux sont antérieurs à 2008, ne sont pas équipés, et sans obligation de l'être.

Les Ports de Loire-Atlantique en lien avec les concessionnaires travailleront ce sujet en 2023 dans un objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau.

III - GESTION DES PORTS EN RÉGIE

- *Bilan de l'activité des 3 ports*

	La Pointe de Saint-Gildas			La Gravette			Comberge		
	2021	2022	%	2021	2022	%	2021	2022	%
MOULLAGES									
Nbre de m ouillages disponibles	288	288		313	290		133	133	
Nbre de m ouillages annuels / haute saison	274	264	-4%	209	252	21%	105	113	8%
Taux d'occupation	95%	92%	-4%	67%	87%	30%	79%	85%	8%
Recettes m ouillages annuels /HS	143 932 €	156 625 €	9%	203 320 €	236 586 €	16%	68 454 €	82 086 €	20%
Nbre de places temporaires possibles	14	24	71%	104	38	-63%	28	20	-29%
Nbre de temporaires	36	41	14%	83	85	2%	10	10	0%
Nuitée	0	20		68	50	-26%	0	2	
Hebdo	0	2		11	10	-9%	0	2	
Mensuel	28	10	-64%	4	25	525%	10	4	-60%
Saison complète	8	9	13%					2	
Tarifs mensuels									
inf à 5M	157 €	166 €	6%	230 €	235 €	2%	227 €	235 €	4%
5 à 5,99	198 €	210 €	6%	293 €	275 €	-6%	299 €	281 €	-6%
6 à 6,99	250 €	265 €	6%	354 €	333 €	-6%	377 €	354 €	-6%
7 à 7,99	292 €	310 €	6%	368 €	346 €	-6%	467 €	439 €	-6%
8 à 8,99	316 €	335 €	6%	384 €	388 €	1%	572 €	538 €	-6%
9 à 9,99	339 €	359 €	6%	398 €	422 €	6%	706 €	664 €	-6%
sup à 10 m				416 €	441 €	6%			
Recettes m ouillages temporaires	8 466 €	9 890 €	17%	2 429 €	2 720 €	12%	2 291 €	1 467 €	-36%
SERVICES									
Nbre de places TP voiles légère	35	35	0%						
Recettes TP voiles légère	4 416 €	4 815 €	9%						
Aire de carénage	PAYANT	PAYANT		PAS D'ARE DE CARENAGE			PAYANT	PAYANT	
Potence	PAYANT	PAYANT		PAYANT	PAYANT		PAYANT	PAYANT	
Recettes carénages/grutages/Matages	12 530 €	10 782 €	-14%	13 320 €	10 619 €	-20%	16 998 €	12 507 €	-26%
Cale de mise à l'eau	PAYANTE	PAYANTE		PAYANTE	PAYANTE		PAYANTE	PAYANTE	
Nbre de descentes	1192	1116	-6%	369	376	2%	57	35	-39%
Recettes cale de mise à l'eau	62 523 €	67 812 €	8%	26 297 €	29 221 €	11%	4 687 €	4 002 €	-15%
Navettes	GRATUITE	PAYANTE		Pas de navette		PAYANTE	Pas de navette		
Recettes navette		7 693 €			3 584 €				

- Compte de résultats 2022

	RECETTES	DÉPENSES Fonctionnement	DÉPENSES Investissement	RÉSULTAT
Préailles				
2021	208 359 €	135 106 €	209 678 €	- 136 425 €
2022	213 820 €	150 095 €	38 914 €	24 811 €
%	2,6%	11,1%	-81,4%	
Saint Michel Chef Chef				
2021	76 416 €	92 162 €	327 988 €	- 343 734 €
2022	81 239 €	145 897 €	34 706 €	- 99 364 €
%	6,3%	58,3%	-89,4%	
La Plaine sur Mer				
2021	234 142 €	167 160 €	166 190 €	- 99 208 €
2022	239 937 €	1 474 454 €	95 905 €	- 1 330 422 €
%	2,5%	82%	-42,3%	
TOTAL				
2021	518 917 €	394 428 €	703 856 €	- 579 367 €
2022	534 996 €	1 770 446 €	169 525 €	- 1 404 975 €
%	3,1%	48,9%	-75,9%	-142,5%

Recettes

Les recettes sont en hausse en lien avec le travail de simplification et d'adaptation des grilles tarifaires en fonction des services proposés et ainsi apporter une cohérence et tendre vers une complémentarité entre les ports.

Dépenses

Un écart lié principalement au dragage du port de la Gravette à la Plaine sur Mer et aux impôts sur les bénéfices, au titre de 2020. Les Ports de Loire-Atlantique ne seront pas soumis à l'impôt en 2022.

En 2022, le déficit est compensé par une subvention de fonctionnement de 1M€ versée par le budget principal, et l'excédent n'est possible que du fait du report de 2021.

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les conclusions suivantes
 - **PREND ACTE** des principales caractéristiques des contrats de délégation de service public relatives à l'exercice 2022 des quatre délégations de service public inhérentes aux ports maritimes et des quatre délégations de service public concernant les ports fluviaux ;
 - **PREND ACTE** des bilans financiers 2022 présentés par :
 - Loire-Atlantique Nautisme pour les ports maritimes de Piriac, l'avant-port et vieux port de Pornic et le port fluvial de Blain ;
 - Le Yacht Club International de Pornic pour le port de la Noeveillard à Pornic,
 - La Société Anonyme d'Économie Mixte locale, Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (SAEML LAPP) pour les ports de la Turballe et du Croisic,
 - Nantes Métropole pour le port de l'Erdre à Nantes,
 - La commune de Sucé-sur-Erdre, pour le port de Sucé-sur-Erdre,
 - La commune de Nort-sur-Erdre, pour le port de Nort-sur-Erdre,

Adopté à l'unanimité

6.1 PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PORT DE LA TURBALLE – AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE N° I109 NC

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L 2124-2 relatif à la procédure d'appels d'offres ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental de Loire-Atlantique du 22 novembre 2018, autorisant Monsieur le Président à lancer puis à signer le marché de maîtrise d'œuvre portant sur le projet d'aménagement du port de La Turballe ;

Vu le marché n° I 109 NC, relatif à la maîtrise d'œuvre de l'opération, notifié le 25 avril 2019 au groupement BLR Ingénierie / SCE Ingénieurs Conseils ;

Vu l'avenant n°1 au marché n°I109NC, notifié le 13 février 2020, signifiant la substitution du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique au Département de Loire-Atlantique dans ses droits et obligations liés audit marché du fait du transfert de la compétence portuaire du Département au Syndicat mixte à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu l'avenant n°2 au marché n°I109NC, signé le 20 décembre 2020, ayant pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Vu le projet d'avenant n°3 au marché n°I109NC ayant pour objet l'augmentation de la rémunération du maître d'œuvre liée à l'optimisation des darses, à la verticalisation de la cale de mise à l'eau, à l'évolution du design de l'avant-port et à un complément des missions VISA et Direction de l'Exécution des Travaux.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) réunie en séance, le 18 septembre 2023.

Entendu le Rapport de La Présidente :

1) Historique du marché

Le marché a été notifié le 25 avril 2019 au groupement BRli & SCE. Ce marché dispose d'une tranche ferme correspondant à la conception de l'ensemble du projet et à la passation et au suivi des travaux de la phase 1. Et d'une tranche optionnelle n°1 correspondant à la passation et au suivi des travaux de la phase 2.

Le taux de rémunération « t » est de 2,9041% pour la tranche ferme et de 1,1509% pour la tranche optionnelle n°1. Ces pourcentages s'appliquent à l'enveloppe financière affectée à la totalité des travaux, soit initialement 32 550 000.00 euros HT. Le forfait de rémunération provisoire était donc de 1 319 902,00 euros HT.

Par un avenant n°1, le marché a été repris par le Syndicat mixte des ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique dans le cadre du transfert de la compétence portuaire du Département audit Syndicat mixte à compter du 1er janvier 2020.

L'avenant n°2 a fixé le forfait définitif de rémunération qui s'applique pour la tranche ferme sur 44 627 332 € HT correspondant au montant des ouvrages conçus par la maîtrise d'œuvre. Et sur l'enveloppe maximale de 43 000 000 € HT affectée aux travaux pour ce qui concerne la Tranche Optionnelle n°1. Sur cette base, le forfait définitif de rémunération était de 1 790 909.35 euros HT

2) Justification de l'avenant n°3

L'avenant n°3 et lié à l'extension de la mission de maîtrise d'œuvre correspondant à :

-La réalisation anticipée et l'optimisation des darses, notamment :

- Le doublement de la poutre centrale pour permettre une utilisation en simultané des 2 élévateurs,
- La création d'un escalier améliorant la sécurité des plaisanciers,
- La création de fosses pour le stockage des lests nécessaires au contrôle de l'élévateur,
- Le système de guidage flottant pour la darse plaisance.

-La verticalisation de la cale de mise à l'eau ;

-L'optimisation suivant 4 scénarii du plan du bassin de plaisance ;

-De petites missions complémentaires (poteau incendie, interface avec EDF, réseaux...)

3) Conséquence de l'avenant n°3

Il est donc proposé de passer un **avenant n°3 d'un montant de 110 707.00 euros HT** au marché conclu avec le groupement constitué de BRL Ingénierie (mandataire) et SCE Ingénieurs Conseils fixant la rémunération à 1 901 616.35 euros HT conformément au tableau ci-dessous :

	Forfait provisoire HT	Avenant n°2 HT	Avenant n°3 HT	Total HT
Tranche Ferme	945 287.00	+ 528 512.04	58 988.00	1 532 787.04
Tranche Optionnelle n°1	374 615.00	-57 504.69	51 719.00	368 829.31
Total HT	1 319 902.00	471 007.35	110 707.00	1 901 616.35

La répartition des honoraires évolue ainsi

	Forfait provisoire HT	Après avenant n°2 (montants HT)	Après avenant n°3 (montants HT)
BRL	579 097.00	839 955.35	874 527.35
SCE	740 805.00	950 954.00	1 027 089.00
Total HT	1 319 902.00	1 790 909.35	1 901 616.35

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'avenant n°3 du marché de travaux n° I109NC ;
- **AUTORISE** Madame La Présidente, ou son.a représentant.e, à signer l'avenant n°3 du marché de travaux n° I109NC.

Adopté à l'unanimité

6.2 AMÉNAGEMENT DU PORT DE LA TURBALLE - AVENANT N°1, LOT 3 DU MARCHÉ N°2022TVX_01

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2194-7 relatif aux avenants ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 1^{er} mars 2022, autorisant le lancement des marchés de travaux n° 2022 TVX_01 correspondant à la phase 2.1 de l'aménagement du port de La Turballe ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 14 juin 2022, approuvant l'attribution et autorisant la signature des marchés de travaux n° 2022 TVX_01 correspondant à la phase 2.1 de l'aménagement du port de La Turballe ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°3 du marché 2022 TVX_01 ayant pour objet la création de prix nouveaux et la prolongation des délais ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) réunie en séance le 18 septembre 2023.

Entendu le Rapport de La Présidente :

1) La phase 2.1 : l'avant-port de plaisance

La phase 2.1 a consisté à aménager un avant-port de 54 places protégées par la digue, l'épi et les pontons brise clapot. Cet avant-port vient compléter l'offre préexistante avec la possibilité d'accueillir, à l'année, des bateaux de plus de 12 m à fort tirant d'eau.

Le ponton-brise clapot délimitant l'avant-port, propose des places pour les visiteurs et pour l'organisation de manifestations nautiques impliquant des unités pouvant aller jusqu'à 20 mètres.

En parallèle, les voiries et réseaux du terre-plein du Tourlandroux ont été requalifiées pour desservir la nouvelle cale de mise à l'eau et les passerelles de l'avant-port. La circulation et les cheminements piétons ont été revus en intégrant le stationnement des véhicules attelés.

L'avant-port a été remis à l'exploitant le 30 juin 2023, les premiers bateaux ont été accueillis au début du mois de juillet.

2) Marché initial 2022TVX_01

Ces travaux ont été attribués au groupe CHARIER et à l'entreprise METALU pour les montants suivants :

Lot n°1 : CHARIER GC & CHARIER TP pour un montant de 4 110 650.00 euros HT

-Tranche Ferme : 3 957 550.00 euros HT ;

-Tranche Optionnelle : 148 100 euros HT (non affermie) ;

-PSE 5 000.00 euros HT (retenue).

Lot n°2 METALU pour un montant de 409 960.00 euros HT.

Lot n°3 CHARIER RTU pour un montant de 1 197 999.90 euros HT.

Montant total HT : 5 718 609.90 euros HT.

Montant total TTC :

6 862 331.88 euros TTC.

3) Lot n°3, avenant n°1

1^{er} alinéa :

Le présent avenant N°1 a pour objet l'intégration au marché de travaux des prestations suivantes qui ont fait l'objet de prix nouveaux provisoires N°1 à 11.

Désignation des prestations ordonnées	Quantité	TVA	Prix unitaire		Total *	
			HT	TTC	HT	TTC
PN n°1 devis PG 55/23-Travaux d'aménagement et de comblement des vides sous trottoirs et voirie de Tourlandroux	1.0 fact	20%	9 552.7€	11 463.24€	9 552.70€	11 463.24€
PN n°2 devis PG 48/23-Travaux d'aménagement VRD pour contrôle d'accès à l'entrée de Tourlandroux	1.0 fact	20 %	6 638.00€	7 965.60€	6 638.00€	7 965.60€
PN n°3 devis 255/23- Travaux d'extension réseaux pour future implantation de bornes IRVE	1.0 fact	20%	13 496.00€	16 195.20€	13 496.00€	16 195.20€
PN n°4 -devis PG 518/23bis – fourniture et pose Tableau divisionnaire électrique pontons lourds	1.0 fact	20%	9 495.20€	11 394.24€	9 495.20€	11 394.24€
PN n°5-devis PG 518/23 bis -Travaux électriques pour gestion séparée de l'éclairage des pontons lourds	1.0 fact	20%	1 722.60€	2 067.12€	1 722.60€	2 067.12€
PN n°6-devis PG 518/23 bis -travaux : augmentation de TGBT pour intégration du TD bornes IRVE et augmentation de puissance départ ponton lourd	1.0 fact	20%	5 238.20€	6 285.84€	5 238.20€	6 285.84€
PN n°7-devis PG 518/23 bis -travaux électriques modification disjoncteur principal pour augmentation intensité de 250A à 400A	1.0 fact	20%	1 676.40€	2 011.68€	1 676.40€	2 011.68€
PN n°8- devis PG 518/23- travaux de viabilisation des pontons lourds – réseaux électriques	1.0 fact	20%	145 679.71€	174 815.65€	145 679.71€	174 815.65€
PN n°9-devis PG 518/23- travaux dévoiement des 2 réseaux BT existants pour implantation du nouveau poste HT/BT 630 Kva	1.0 fact	20%	9 363.52€	11 236.22€	9 363.52€	11 236.22€
PN n°10-devis PG518/23- fourniture et pose du nouveau poste HT/BT de puissance 630kva sur Tourlandroux	1.0 fact	20%	128 750.00€	154 500.00€	128 750.00€	154 000.00€
PN n°11-devis PG 489/23- remplacement des tampons fonte par tampons polyester sur pontons lourds (prise en charge de 50 % par le lot 1)	1.0 fact	20%	5 615.50€	6 738.60€	5 615.50€	6 738.50€
Montant total de l'ordre de service					337 227.83€	404 673.40€

2^{ème} alinéa :

Le présent avenant a une incidence sur le planning de réalisation en raison des délais de fabrication du nouveau poste HT/BT 630kva (phase de travaux prolongée jusqu'à fin avril 2024).

délai initial du marché de base
délai induit par l'avenant N°1

:5 mois (hors période de préparation)
:12 mois (délai de fabrication du poste HT/BT)

nouveau délai global marché de base + avenant n°1

:17 mois

Le montant total de l'avenant n°2 est de 337 227.83 euros HT soit une augmentation de 28.15 % du montant du marché.

4) **Les nouveaux montants du lot 3 du marché 2022TVX_01**

Désignation	Montant HT
Marché initial	1 197 999.90 euros
Avenant n°1	337 227.83 euros
TOTAL LOT n°3 MARCHES 2022TX_01	1 535 227.73 euros

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les prix nouveaux et les nouveaux délais fixés à l'avenant n°1 au lot n°3 du marché n°2022TVX_01 ;
- **AUTORISE** Madame La Présidente, ou son.a représentant.e, à signer l'avenant n°1 au lot n°3 du marché n°2022TVX_01.

Adopté à l'unanimité

Marchés et Avenants signés au 18 septembre 2023 par la Présidente dans le cadre de sa délégation de compétence

MARCHES			
Titulaire du marché	N° et Objet du marché	Date	Montant HT
MAGNUM / NOVAM	2023AMO_03 – Maîtrise d'œuvre - Port de La Gravette	17/07/2023	178 175.00 euros
Charier GC	2023TVX-04	27/07/2023	735 700 euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

La secrétaire de séance



Sylvie GOSLIN